



**Déclaration liminaire  
au CTR du 3 avril 2019**

Innovation, Innovation, tel semble être le terme privilégié de l'Institut dans le cadre du contrat pluriannuel présenté ce jour. Effectivement aujourd'hui vous innovez, un ordre du jour réduit à peau de chagrin !! Mais attention soyons prudents ! Le Règlement Intérieur de cette instance amendé depuis la dernière mandature risque d'alimenter fortement les débats. Deux orientations dans ces amendements : brider la parole des organisations syndicales en limitant le nombre d'experts en fonction du nombre de titulaires et soumettre celle-ci aux capacités budgétaires des DR. Vous dites que l'Insee prône un dialogue social de qualité. Ce n'est pas ce que nous retrouvons dans les propositions du RI de ce jour. S'agissant du cadre budgétaire des DR , nous vous rappelons que l'Insee ne dispose que d'un seul BOP développé en région, donc le cadrage budgétaire n'est pas de la compétence des régions !! **FO-Insee** vous demande donc de revenir au RI de 2015.

S'agissant du contrat pluriannuel, **FO-Insee** déplore le fait qu'il ne nous ait pas été présenté en amont au moment de sa rédaction. Ce contrat est construit autour d'un vocabulaire où innovation, dématérialisation et gain de productivité apparaissent les maîtres mots. Seules les missions sont mises en exergue et jamais sauf dans le tableau « trajectoire des emplois », l'Humain n'apparaît. Est-ce à dire que l'humain est secondaire ? Enfin cela dépend des humains. Alors qu'au CTM il était acté la multiplication par 2 du nombre des inspecteurs généraux sur 7 ans faisant passé de 70 à 150 le volume en poste, il paraît plutôt compliqué de faire évoluer celui des cadres au bas de l'échelle de l'Insee . A qui profite la crise ?

A la lecture du contrat, **FO-Insee** s'inquiète de l'orientation prise par ce texte. Les termes employés viennent du secteur privé . Nous sommes surpris de voir que l'employabilité des CDD supérieurs à un an serait une manière d'accroître les recettes propres de l'Institut. L'Insee serait-il devenu un laboratoire de la loi de transformation fonction publique ? L'Insee serait-il devenu une entreprise ? Les termes du contrat dans son article 2 laissent supposer une perte de mission de l'Insee : « L'Insee veillera à promouvoir auprès des communes le dispositif de télétransmission des informations de l'état civil dans l'hypothèse où la dématérialisation de l'état civil avance rapidement. ». l'article 13 parle de la bonne gestion financière, nous nous interrogeons .

Pour terminer vous nous proposez le bilan des élections professionnelles. Sur ce sujet **FO-Insee** vous rappelle son vœu intersyndical avec CGT et SUD consistant à nous communiquer les données pour les CAP dans chaque établissement .Ces résultats ont été fournis à la DGFIP donc pourquoi pas à l'Insee.